

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2026

Liste des décisions

Date	Numéro	Intitulé de l'acte	Extrait
16/04/2026	DC2026_83	Décision portant sur la convention de prestation avec le « Centre Information Jeunesse du 77 » et « Vanberg Prévention » lors de l'évènement « Festival Jeunesse MSL »	Considérant l'intérêt d'accueillir la société « Vanberg Prévention » lors de l'évènement « Festival Jeunesse MSL » sur le territoire communautaire, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le financeur « Centre Information Jeunesse du 77 » et le prestataire « Vanberg Prévention », une convention portant sur la prestation de service d'une voiture tonneau lors de l'évènement « Festival Jeunesse MSL » ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. Article 2 : La présente convention est conclue le samedi 27 juin 2026 de 10h à 18h sur les plateaux d'évolution attenants au collège Fernand GREGH situés au 28 allée Pierre de Coubertin à Champagne-sur-Seine. La convention prévoit un coût de 2 028,00 € TTC.
16/04/2026	DC2026_84	Décision portant sur la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Villemer pour les ateliers séniors de l'Espace des Habitants du 17 avril 2026	Considérant l'intérêt d'organiser les ateliers séniors, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Albert DORMIER, sise rue des Marronniers 77250 à Villemer pour l'organisation des ateliers séniors « Reprendre le pouvoir » et « Karaoké ». Article 2 : La mise à disposition intervient, à titre gracieux, le vendredi 17 avril 2026 de 14h à 23h.
14/04/2026	DC2026_85	Décision portant sur le contrat équipement technique OFP0189714.1 avec l'entreprise TK Elevator France SAS	Considérant l'obligation de procéder à la maintenance des équipements techniques, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer un contrat avec TK Elevator France SAS ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance sur l'équipement technique référencé AM23140D situé à la Crèche Collective sise 29 rue des Trop Chères à Saint-Mammès. Article 2 : Le coût de la maintenance s'élève à 347,93 € HT par an.
14/04/2026	DC2026_86	Décision portant sur contrat ascenseurs OFP0189714.2 avec l'entreprise TK Elevator France SAS	Considérant l'obligation de procéder à la maintenance des ascenseurs, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer un contrat avec TK Elevator France SAS ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance de 2 ascenseurs situé 18 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne et 1 ascenseur sise rue Montchavant à Moret-Loing-et-Orvanne. Article 2 : Le coût de la maintenance s'élève à 3 898,59 € HT par an.
24/04/2026	DC2026_86 bis	Décision portant sur le contrat d'ascenseurs OFP0189714.3 avec l'entreprise TK Elevator France SAS	Considérant l'obligation de procéder à la maintenance des ascenseurs, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Abroge et remplace la décision n° 2026_86 portant sur le contrat ascenseurs OFP0124070.2 avec l'entreprise TK Elevator France SAS en date du 14 avril 2026. Article 2 : De signer un contrat avec TK Elevator France SAS ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance de 2 ascenseurs situé 18 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne et 1 ascenseur sise rue Montchavant à Moret-Loing-et-Orvanne. Article 3 : Le coût de la maintenance s'élève à 3 898,59 € HT par an.

24/04/2026	DC2026_86 bis	Décision portant sur le contrat d'ascenseur OFP0189714.4 avec l'entreprise TK Elevator France SAS	Considérant l'obligation de procéder à la maintenance d'ascenseur, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Abroge et remplace la décision n° 2026_86 portant sur le contrat ascenseurs OFP0124070.2 avec l'entreprise TK Elevator France SAS en date du 14 avril 2026. Article 2 : De signer un contrat avec TK Elevator France SAS ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance d'un ascenseur situé rue Monchavant à Moret-Loing-et-Orvanne. Article 3 : Le coût de la maintenance s'élève à 846,65 € HT par an.									
16/04/2026	DC2026_87	Décision portant sur Wolf Drone Solution - module 15	D'appliquer la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit : <table><tr><th>Date d'application</th><th>Indice de référence</th><th>Montant annuel du loyer Hors Taxes</th></tr><tr><td>1^{er} Juin 2025</td><td>ILC 4T2024 = 135,30</td><td>5 713,68 €</td></tr><tr><td>1^{er} Juin 2026</td><td>ILC 4T2025 = 134,62</td><td>5 685,00 €</td></tr></table> ILC = Indice des Loyers Commerciaux	Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes	1 ^{er} Juin 2025	ILC 4T2024 = 135,30	5 713,68 €	1 ^{er} Juin 2026	ILC 4T2025 = 134,62	5 685,00 €
Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes										
1 ^{er} Juin 2025	ILC 4T2024 = 135,30	5 713,68 €										
1 ^{er} Juin 2026	ILC 4T2025 = 134,62	5 685,00 €										
16/04/2026	DC2026_88	Décision portant sur le contrat de solutions informatiques de gestion 2026 pour l'Office de Tourisme avec Welogin	Considérant l'intérêt que présente la prestation proposée par la société « Welogin », Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le prestataire « Welogin », un contrat portant sur la prestation de service de solutions informatiques de gestion destinées à l'Office de Tourisme ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. Article 2 : Le présent contrat est conclu du 01/05/2026 au 30/04/2027, renouvelable annuellement 2 fois. La convention prévoit un coût de 2 268,00 € TTC.									
20/04/2026	DC2026_89	Décision portant sur la convention de prestation avec le Poney Club de Montigny-sur-Loing	Considérant l'intérêt d'organiser deux journées d'équitation auprès des jeunes de 11 à 17 ans, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le prestataire « Poney Club de Montigny », une convention portant sur la prestation de deux journées d'équitation Sports & Jeunesse au Poney Club - Chemin des Trembleaux – 77790 Montigny-sur-Loing ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. Article 2 : La présente convention est conclue pour la journée du vendredi 24 juillet 2026 de 10h à 16h pour 24 jeunes de 11 à 17 ans et pour la journée du jeudi 27 août 2026 de 10h à 16h pour 28 enfants de 8 à 12 ans. La convention prévoit un coût de 648 € TTC pour la prestation du vendredi 24 juillet 2026 et 840 € TTC pour la prestation du jeudi 27 août 2026.									
20/04/2026	DC2026_90	Décision portant sur la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Villemer pour une journée formation des agents Petite Enfance de la CCMSL	Considérant l'intérêt d'organiser une formation à destination des agents du service Petite Enfance, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Albert DORMIER, sise rue des Marronniers 77250 à Villemer pour l'organisation d'une journée formation à destination des agents Petite Enfance de la Communauté de Communes. Article 2 : La mise à disposition intervient, à titre gracieux, le mercredi 1er juillet 2026 de 8h à 17h30.									

20/04/2026	DC2026_91	Décision portant sur la convention de mise à disposition du jardin de l'Espace des Habitants pour le Comité des Fêtes de Bagneux-sur-Seine	Considérant l'intérêt de mettre à disposition le jardin de l'Espace des Habitants pour l'organisation d'un feu d'artifice auprès de la population communautaire, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer la convention de mise à disposition du jardin de l'Espace des Habitants pour le branchement électrique et à l'eau du Comité des Fêtes de Bagneux-sur-Seine dans le but de préparer un feu d'artifice le 30 mai au soir. Article 2 : La mise à disposition intervient, à titre gracieux, du vendredi 29 mai fin d'après-midi au lundi 1er juin dans la matinée.
20/04/2026	DC2026_92	Décision portant sur la convention avec un bénévole sur le stand de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique - MSL en Fête – Benjamin MATAKIAS	Considérant que le bénévolat permet d'apporter une contribution au service public, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer une convention de bénévolat avec Benjamin MATAKIAS ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique sur le stand de la direction lors de l'évènement « MSL en Fête ». Article 2 : La convention est conclue pour la journée du samedi 23 mai 2026.
21/04/2026	DC2026_93	Décision portant sur la convention de mise à disposition d'un véhicule pour la Commune Moret-Loing-et-Orvanne	Considérant l'intérêt du prêt de véhicule à la commune Moret-Loing-et-Orvanne, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec la commune Moret-Loing-et-Orvanne, une convention de mise à disposition du véhicule Renault Trafic (HB-811-JH) de la CCMSL à l'occasion d'une course sportive située à Louny en République Tchèque (CZ). Article 2 : La convention est conclue du mercredi 29 avril 2026 à 16h00 au lundi 4 mai 2026 à 9h00. La convention est conclue à titre gracieux.
21/04/2026	DC2026_94	Décision portant sur la convention de mise à disposition d'un bureau à l'Arche Maison des Habitants pour l'association Hand-AURA 77	Considérant l'intérêt de proposer des permanences d'accueil pour les personnes en situation de handicap et/ou de leurs proches aidants, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec l'association « Hand-AURA 77 », une convention de mise à disposition d'un bureau situé à l'Arche Maison Des Habitants au 98 Rue Grande 77430 Champagne-sur-Seine. Le bureau sera utilisé par l'occupante pour des permanences de manière occasionnelle aux horaires de l'Arche Maison Des Habitants : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 les Lundis, Mardis, Mercredis ; les Jeudis de 8h30 à 12h30 et les Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. La convention est conclue à titre gracieux.
24/04/2026	DC2026_95	Décision portant sur la demande de renouvellement de la subvention France Services auprès de l'Etat	Considérant que l'Etat octroie des subventions dans le cadre France Services, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de service de France Services. Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier. Article 2 : La demande de subvention porte sur un montant de 20 000,00 € pour la FNADT et de 22 500,00 € pour la FNFS.

24/04/2026	DC2026_96	Décision portant sur la convention de mise à disposition de jeux de société par le CIJ77	Considérant l'intérêt du prêt pour le service Jeunesse, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le Centre Information Jeunesse 77 (CIJ77), une convention de mise à disposition ponctuelle des outils pédagogiques suivant : un @social, un jeu de l'oie et un feelings harcèlement. Article 2 : La convention est conclue du 26 mai 2026 au 29 juin 2026. La convention est conclue à titre gracieux.
29/04/2026	DC2026_97	Décision portant sur la convention avec un bénévole pour des permanences CV à l'Arche Maison des Habitants - Didier BIGAND	Considérant que le bénévolat permet d'apporter une contribution au service public, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer une convention de bénévolat avec Didier BIGAND ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec l'Arche Maison des Habitants pour des « permanences CV » ponctuelles. Article 2 : La convention est conclue pour un an à compter de sa signature.
29/04/2026	DC2026_98	Décision portant sur la convention avec un bénévole pour des ateliers sociolinguistiques à l'Arche Maion des Habitants - Agnès DERACHE	Considérant que le bénévolat permet d'apporter une contribution au service public, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer une convention de bénévolat avec Agnès DERACHE ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec l'Arche Maison des Habitants pour des « ateliers sociolinguistiques ». Article 2 : La convention est conclue pour un an à compter de sa signature.
05/05/2026	DC2026_99	Décision portant sur la convention de mise à disposition de l'accord-cadre "Distribution de logiciels multi-editeurs et prestations de services associés" avec la CANUT	Considérant l'opportunité de passer par une centrale d'achat pour le marché de logiciels multi-éditeurs notamment pour le service Urbanisme de la collectivité, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer avec la CANUT une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'accord-cadre " Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associés ". Article 2 : La convention entre en vigueur à compter de sa signature jusqu'au terme normal ou anticipé de l'accord cadre ou à la date d'envoi de la décision de résiliation par Moret Seine et Loing. Article 3 : Aucun frais ne sera facturé à Moret Seine et Loing par la CANUT.
05/05/2026	DC2026_100	Décision portant sur la convention d'occupation temporaire du domaine public Plateaux d'évolutions – Festival Jeunesse	Considérant la volonté de la Communauté de Communes de développer son attractivité dans le cadre de la manifestation Festival Jeunesse qu'elle organise en permettant d'une activité de vente de boissons et de plats. Le Président, DÉCIDE ARTICLE 1 : De signer une convention d'occupation temporaire du domaine public (plateaux d'évolutions du gymnase Léo Lagrange à Champagne-sur-Seine) : •Brian Dedieu •Envie Délicieuse •Pizza Rouget Les conventions sont conclues pour la journée du samedi 27 juin 2026 de 7h30 à 18h.

05/05/2026	DC2026_101	Décision portant sur la convention de prestation concernant l'organisation de la 11ème édition des rencontres internationales de la Harpe	Considérant l'organisation de la 11ème édition des rencontres internationales de la harpe en Ile-de-France Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer une convention avec l'association pour le développement de la musique de chambre avec harpe ayant pour objet de définir les conditions de mise en place de concerts sur le territoire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing. Article 2 : Le cout de la prestation est de 5 000 € HT.
05/05/2026	DC2026_102	Décision portant sur l'abonnement du robot Buddy avec la société Blue Frog Robotics	Considérant l'intérêt d'organiser des activités numériques à destination des enfants du territoire communautaire, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer un abonnement avec la société « Blue Frog Robotics » pour le robot compagnon « Buddy » utilisé lors des activités numériques. Article 2 : Le cout de la prestation est de 2 940 € HT par an.
05/05/2026	DC2026_103	Décision portant sur la convention de partenariat avec l'association SEPAM Karaté pour un stage sport de combat	Considérant l'intérêt d'organiser un stage sport de combat auprès des jeunes de 11 à 17 ans, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec l'association « SEPAM Karaté », une convention portant sur un stage sport de combat au dojo du gymnase de Moret-sur-Loing. Article 2 : La présente convention est conclue du lundi 24 août 2026 au mercredi 26 août 2026 de 14h à 16h pour 12 jeunes maximums de 11 à 17 ans. Ce stage est organisé à titre gracieux.
05/05/2026	DC2026_104	Décision portant sur la convention de partenariat avec l'association STRM pour l'animation tir sportif	Considérant l'intérêt d'organiser une animation de tir sportif auprès des jeunes de 11 à 17 ans, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec l'association « STRM », une convention portant sur une animation de tir sportif au stand de tir de la CCMSL. Article 2 : La présente convention est conclue le mardi 28 juillet 2026, de 14h à 17h pour 16 jeunes maximums de 11 à 17 ans. Cette animation est organisée à titre gracieux.
07/05/2026	DC2026_105	Décision portant sur la signature d'une mission financière et fiscale avec le cabinet M. Klopfer	Considérant l'expertise en finances publiques du Cabinet Michel KLOPFER, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer avec Monsieur Michel KLOPFER, représentant le Cabinet Michel KLOPFER, conseil en finances publiques auprès des collectivités locales, une mission d'assistance et de conseil portant sur différents sujets touchant aux finances locales, et incluant en particulier une mise à jour du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation et à l'évolution des charges transférées. Article 2 : La mise à jour du rapport quinquennal représente un budget de 7 150 € HT correspondant à 5,5 jours de travail incluant un déplacement sur site pour la présentation des résultats de l'analyse. Les autres travaux qui pourraient être sollicités par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing sont décomptés sur une base de 1 300 € HT par journée de travail (650 € pour une demi-journée) incluant ou non des venues sur site. Le budget total de la mission ne peut excéder 24 950 € HT.

07/05/2026	DC2026_106	Décision portant sur la convention de prestation avec l'association e-Enfance et le Centre Information Jeunesse du 77	Considérant l'intérêt d'accueillir l'association « e-Enfance » lors de l'évènement « Festival Jeunesse MSL » sur le territoire communautaire, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le financeur « Centre Information Jeunesse du 77 » et l'association « e-Enfance », une convention portant sur la prestation de service ayant pour but d'aider les enfants, les adolescents, leurs parents et les professionnels à prévenir et agir face aux violences numériques en ligne lors de l'évènement « Festival Jeunesse MSL ». Article 2 : La présente convention est conclue le samedi 27 juin 2026 de 10h à 18h au sein du gymnase Léo LAGRANGE à Champagne-sur-Seine.
07/05/2026	DC2026_107	Décision portant sur la convention avec un bénévole pour des ateliers d'animations à l'Espace Des Habitants - Gisèle ABECERA	Considérant que le bénévolat permet d'apporter une contribution au service public, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer une convention de bénévolat avec Gisèle ABECERA ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec l'Espace Des Habitants pour des « ateliers d'animations ». Article 2 : La convention est conclue pour un an à compter de sa signature.
11/05/2026	DC2026_108	Décision portant sur la demande de subvention spécifique Insertion par l'activité économique – Département 77	Considérant l'insertion par l'emploi menée au sein de la collectivité, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du département de Seine et Marne pour 7 ETP. Article 2 : Le soutien financier s'élève à 12 500€.
18/05/2026	DC2026_109	Décision portant sur la demande de subvention spécifique Être et devenir parents à Moret Seine et Loing - Grandir en milieu rural - MSA	Considérant le développement de temps de rencontres et d'ateliers parents enfants menée au sein de la collectivité, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA pour Être et devenir parents à Moret Seine et Loing - Grandir en milieu rural. Article 2 : Le soutien financier s'élève à 3 000€.
18/05/2026	DC2026_110	Décision portant sur le contrat de solutions informatiques de gestion 2026 pour les Haltes Fluviales avec Welogin	Considérant l'intérêt que présente la prestation proposée par la société « Welogin », Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le prestataire « Welogin », un contrat portant sur la prestation de service de solutions informatiques de gestion destinées aux Haltes Fluviales ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter du jour de signature pendant un (1) an. La convention prévoit un coût de 4 905,60 € TTC.
21/05/2026	DC2026_111	Décision portant sur la convention de partenariat pour un projet Podcasts avec la Ligue de l'enseignement 94 et la commune de Champagne-sur-Seine	Considérant l'intérêt de promouvoir les usages numériques créatifs pour les enfants de 6 à 12 ans, Le Président, DÉCIDE Article 1 : De signer, avec le partenaire « Ligue de l'enseignement 94 » et la commune de Champagne-sur-Seine, une convention portant sur la réalisation de podcasts à destination des enfants de 6 à 12 ans lors des périodes d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs. Article 2 : La présente convention est conclue, à titre gracieux, pour quatre mois à compter du 1er mai jusqu'au 31 août 2026.

18/05/2026	DC2026_113	Décision portant sur la demande de subvention spécifique à l'équipement d'un accueil de loisirs sans hébergement rural - MSA	Considérant l'intérêt de créer un accueil de loisirs à destination des enfants du territoire communautaire, Le Président, DÉCIDE Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA pour l'équipement d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Villemer. Article 2 : Le coût du projet est de 76 772€ avec une demande de subvention de 30 000€ soit 39%.
------------	------------	--	---